



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

PRET FIDA N° 2000004133

DON FIDA N° 2000004134

DON FIDA N° 2000004907

**Avis d'appel à proposition pour le recrutement des incubateurs d'entreprises
agrosylvopastorales et halieutiques**

Date de publication : 24/12/2024

Date limite de dépôt des candidatures : 31/01/2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités relatives au parcours d'incubation d'entreprises, le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) lance un appel proposition pour le recrutement des incubateurs d'entreprises agrosylvopastorales et halieutiques.

Les termes de références pour cet sont publiés sur les sites web des projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi (www.programmefidaburundi.org) et du journal Burundi jobs (www.burundijobs.bi)

Par le présent avis, le PRODER invite les incubateurs intéressés à présenter leurs propositions techniques et financières comprenant les documents repris ci-dessous.

1. Eléments constitutifs du dossier de soumission

1.2. Offre technique

Les incubateurs intéressés doivent soumettre une proposition complète comprenant **une note descriptive et preuves de :**

- 1) Brève description du profil et la structure organisationnelle de l'incubateur
- 2) Présentation du modèle d'incubation proposé et stratégies claire pour atteindre les objectifs
- 3) Capacité de Support de l'incubateur
 - a. Preuves de possession d'au moins une infrastructure propre à l'entreprise incubateurs
 - b. Preuves de disposition d'un espace de co-working doté de de bureau, salle de réunion, une salle de discussion d'affaire, un restaurant, un bar, une salle de réunion à louer, une bibliothèque etc)
 - c. Preuves de possession d'une salle de formation pouvant contenir au moins 20à30 personnes ;

- d. Preuves de disposition d'autres espaces de travail et d'accueil des entrepreneurs en dehors du siège ;

4) Expertise Technique

- a. Les preuves de disposition d'au moins un programme de formation des entrepreneurs ruraux ;
- b. Preuves d'avoir mené au moins un atelier pratique sur les techniques innovantes
- c. Preuves de mentorat et coaching personnalisé disponible depuis au moins deux (02) ans ;
- d. Disposer des formateurs et mentors d'au moins 2 ans d'expériences
- e. Preuves d'au moins une (01) année d'expérience technique en incubation des entreprises agro-pastorales et/ou métiers

5) Impact et Réussite

- a. Preuves d'antécédents de réussite et d'un projet similaire mise en œuvre pour au moins deux projets similaires avec des résultats prouvés ;
- b. Portefeuille d'entreprises incubées à succès pendant les 3 dernières années avec au moins 100 entreprises incubées
- c. Preuves d'entreprises survivant après incubation avec un taux de survie d'au moins 20% après deux ans de post incubation ;
- d. Preuves de création d'au moins 500 emplois créés par les entreprises soutenues ;
- e. Preuves d'augmentation d'au moins 5% par an des revenus générés par les entreprises soutenues ;

6) Réseau et Partenariats

- a. Preuves d'avoir déjà accédé à un financement au moins une (01) fois depuis la création de l'entreprise incubateur
- b. Preuves de réseau étendu d'au moins et diversifié d'au moins trois (03) partenaires ;
- c. Preuves d'existence d'une stratégie de mobilisation des ressources externes ayant déjà produit des effets ;
- d. Preuves de collaboration international, africaine, régional, national et au minimum local (communal ou provincial) ;

7) Innovation et Adaptabilité

- a. Preuves de nouvelles technologies agri-élevage, production, conservation, transformation, approche d'accompagnement, de coaching des entrepreneurs, commercialisation ;

8) Proposition du nombre d'entreprises que la structure se propose d'incuber par an et leur répartition spatiale

L'ensemble de ces documents sera mis dans une enveloppe fermée portant la mention :

« Offre technique pour l'incubation d'entreprises agrosylvopastorales dans le cadre de la mise en œuvre du PRODER »

1.2. Offre financière

Les incubateurs intéressés présenteront une proposition financière relative au nombre d'entreprises que la structure se propose d'incuber par an.



Cette offre sera mise dans une autre enveloppe portant la mention :

« Offre financière pour l'incubation d'entreprises agrosylvopastorales dans le cadre de la mise en œuvre du PRODER »

2. Forme de dépôt des dossiers

Les deux (02) enveloppes contenant les offres techniques et financières seront à leur tour placées dans une seule enveloppe fermée portant la mention :

A Monsieur le Coordonnateur du PRODER

« Offre de services pour l'incubation d'entreprises agrosylvopastorales dans le cadre de la mise en œuvre du PRODER »

Les dossiers physiques seront déposés au secrétariat du PRODER, sis à Bujumbura, Kinindo, Avenue du Large N°30, Buildings des Projets et Programmes financés par le FIDA au Burundi, 1^{ère} étage au plus tard le 31/01/2025 à 10 heures.

N.B. Les propositions soumises par voie électronique ne sont pas acceptées

Fait à Bujumbura, le 31/01/2025

Le Coordonnateur du PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA